Opération de restauration de la continuité écologique pour 2 ponts départementaux à Pierreclos

La continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la **circulation des espèces** et le **bon déroulement du transport des sédiments**. Elle a une dimension amont-aval, entravée par les ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, et une dimension latérale, entravée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Le Département est propriétaire de très nombreux ouvrages d'art sous les routes départementales, qui laissent passer des rivières, des ruisseaux, ou de simples écoulements d'eau : ponts, dalots, buses…

Certains ouvrages ont été référencés par les services de l'Etat ou recensés par les services du Département de Saône-et-Loire comme **obstacles à la continuité écologique**.

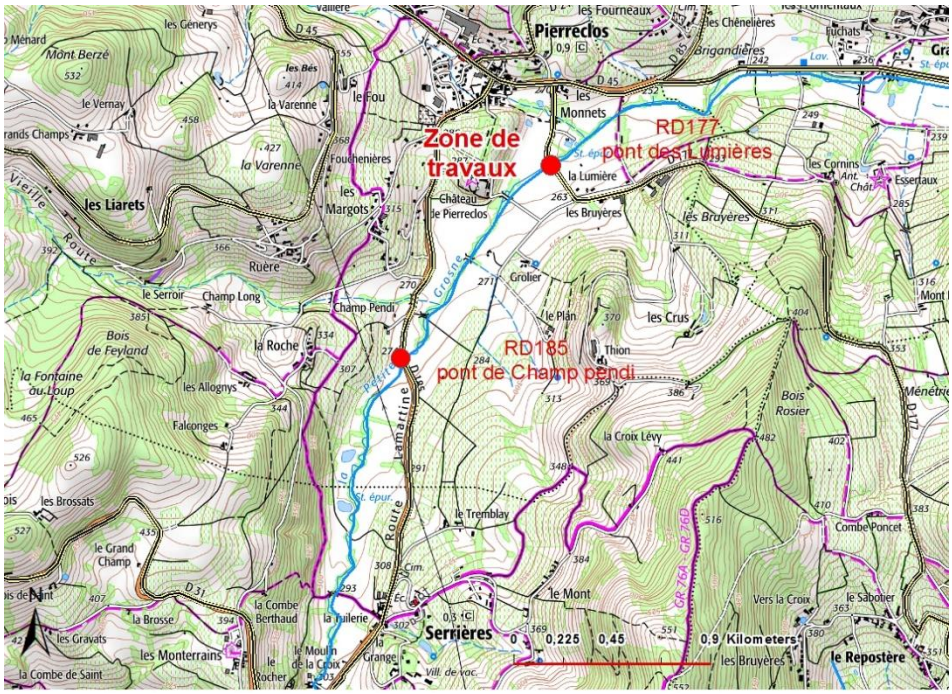
C'était le cas de deux ponts dans le mâconnais à **Pierreclos**. Sous ces ouvrages coule la petite Grosne, rivière qui présente un grand intérêt biologique et patrimonial.

Les ouvrages étaient infranchissables pour les espèces aquatiques voulant remonter le cours d'eau, du fait de la hauteur de chute du radier (0,40 m minimum) et d'une faible ligne d'eau dans sa traversée.

Avec l'appui technique de la Direction Accompagnement des Territoires (DAT - cellule Rivières), la Direction des Routes et Infrastructures (DRI) a entrepris la réalisation de travaux dans le fond de l'ouvrage, qui consistaient à démolir puis à reconstituer le radier, pour l'approfondir, et lui donner une pente et une rugosité adaptées à la continuité écologique.

Ces travaux ont été réalisés en avril 2020, pour un cout global de 102 000 € HT. Ils ont bénéficié d'un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 40%.

On constate un bon fonctionnement de ces aménagements réalisés durant la période Covid19, issu du partenariat efficace entre 2 directions, qui se poursuit pour les autres ouvrages concernés.

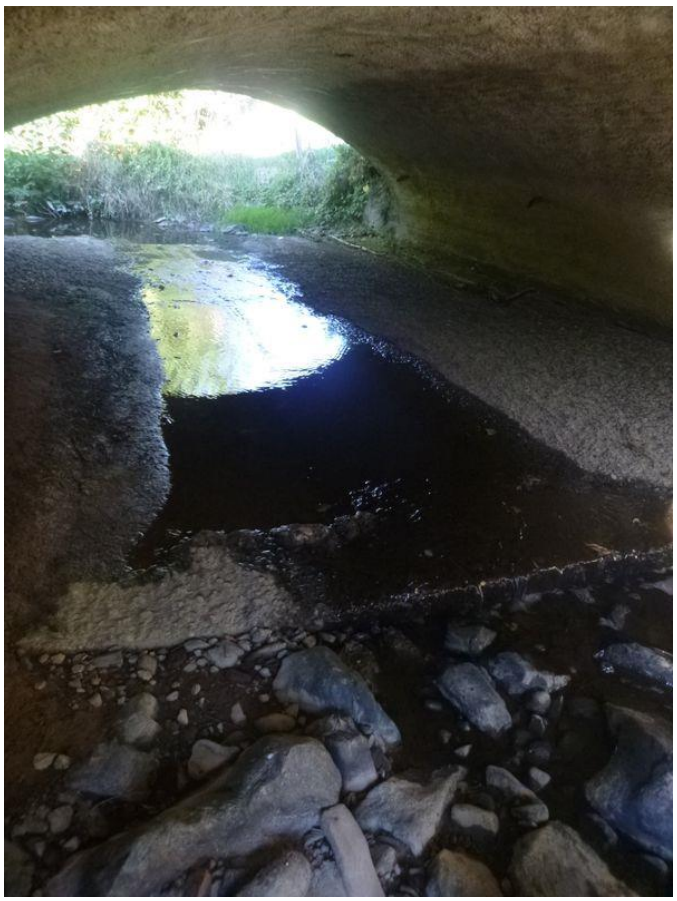


Reportage photo pages suivantes

Opération financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse



1 : pont de champ pendi RD 185
chute d'eau infranchissable avant travaux



2 : faible écoulement dans le radier l'été, avant travaux



3 : dérivation du cours d'eau pour réaliser les travaux



4 : échancrure du radier existant et mise en place d'un fond rugueux en pierres



5 : fin de chantier





A : Pont de la Lumière RD 177 : impacts sur la continuité, avant travaux



B : découpage du radier et mise en place de rugosité



C : Fin de chantier